Contribution au débat : evaluation_des_eleves_-_expression_federale.pdf Dans une société divisée en classes sociales l'évaluation sert en dernier lieu à trier les élèves. On peut cependant aujourd'hui chercher des modalités d'évaluation moins violentes et moins discriminantes. Ce n'est pas le sens que prennent les réformes de l'évaluation que le ministère propose.

Le livret scolaire numérique, un outil de fichage et de contrôle

Les annonces d'une grande réforme de l'évaluation ont abouties à la mise en place d'un « livret scolaire numérique », qui suivrait les élèves de l'élémentaire au collège, et à une réforme du brevet des collèges dans la continuité de la réforme du collège et du socle commun de compétences et de culture. Le ministère se félicite d'un livret qui serait plus simple que l'actuel LPC (Livret Personnel de Compétences), avec la réduction du nombre d'items, et plus facilement compréhensible par les familles. Certes, mais il s'agit toujours d'un « casier scolaire ». Il est même pire que le précédent puisqu'il intègre dans une même application le livret de compétences du socle commun et les bulletins périodiques des élèves, avec également des éléments de suivi des élèves en difficulté (PAP, PPRE, suivi RASED) ou à besoins particuliers (ULIS, UPE2A…). Ce nouveau « livret scolaire numérique » répond donc parfaitement aux attentes du système capitaliste, pour lequel seuls le quantifiable et le mesurable comptent, afin de trier les élèves en leur attribuant une place dans la hiérarchie sociale, justifiant ainsi les inégalités. C'est également un parfait outil de contrôle à la fois des élèves et des enseignant-es. En aucune façon il ne s'agit de créer les conditions d'une émancipation individuelle et collective, mais plutôt de créer l'isolement et la stigmatisation d'un individu au titre de ses résultats scolaires. De plus, si le ministère affirme que seules les familles auront accès à ces documents, l'inquiétude est légitime face à l'utilisation qui pourrait être faite de tels fichiers numériques.

Le brevet des collèges du socle commun

Le brevet des collèges est également réformé dans la continuité de la réforme du collège et du socle commun de connaissance et de culture (le nombre de points dépend de la maîtrise « insuffisante », « fragile », « satisfaisante » ou « très bonne ») tout en maintenant un examen final (avec quatre épreuves : un oral sur un projet EPI, un écrit mêlant français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, un écrit mêlant maths, physique-chimie, SVT et technologie). Cette nouvelle réforme ne questionne pas l'évaluation sur le fond. Elle en fait une nouvelle fois un outil de tri social, segmentant les apprentissages sans vision d'ensemble de ce que serait une éducation émancipatrice autorisant chaque élève à avoir son parcours, son rythme. Les outils d'évaluation doivent être construits par les enseignant-es dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies coopératives ; ce qui est incompatible avec les injonctions hiérarchiques. **L'impasse face à cette question de l'évaluation, que ce soit au cours de la scolarité comme pour la délivrance de diplômes nationaux, tient à la confusion entre l'évaluation et l'orientation des élèves qui lui est liée.**

Les diplômes nationaux et l'égalité

Si le brevet est plus largement délivré, le baccalauréat est aujourd'hui un examen très discriminant : seul 71% d'une classe d'âge obtient un bac dont 35% un bac général. Tant que nous serons dans une société hiérarchisée, la question de la sélection se posera. Les modalités d'évaluation peuvent être plus ou moins violentes et discriminantes, elles servent toujours cette fin. Sans remise en cause du système de classes sociales, il ne peut pas y avoir de bonne réforme de l'évaluation et des diplômes.

Il n’en reste pas moins qu’en tant que syndicat de l’éducation de transformation sociale, il nous appartient de chercher ce qui permet à nos élèves d’échapper aux déterminismes sociaux, tout en luttant pour une réelle égalité. Il est donc nécessaire de se demander, même dans le cadre de la société actuelle, quelles modalités d’évaluation favoriseraient au mieux l’émancipation de nos élèves ou a minima seraient les moins violentes et discriminantes à leur égard. Il faut alors distinguer la question de l’évaluation dans le cadre de la classe et de la relation strictement pédagogique et celle à visée certificative, en lien avec l’orientation. Les deux questions sont en effet souvent confondues, particulièrement dans les réformes ministérielles pour lesquelles l’évaluation n’a qu’une visée de tri des élèves en vue de l’orientation. Pour mettre en œuvre une évaluation moins maltraitante le chantier est immense (suppression des notes, évaluation formative…). Celle-ci est à construire par les enseignant-es, en équipe, avec leurs élèves. Mais nous sommes également soumis-es à la contrainte institutionnelles de préparer nos élèves à des évaluations certificative visant à les orienter. Pour les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat, les dispositifs actuels comportent un double système d’évaluation, mixant contrôle continu et examen final. Lorsqu’il est dit que ces diplômes nationaux actuels garantissent l’égalité, là aussi deux questions sont souvent confondues : la certification nationale d’un diplôme identique sur tout le territoire donnant le droit d’accéder à l’université, aux conventions collectives, à des taux de rémunération… une supposée uniformité sur tout le territoire de l’évaluation et de la notation. Aujourd’hui le premier aspect n’est pas directement mis en cause : le bac professionnel ouvre formellement les mêmes droits à tout le monde, même avec le développement du Contrôle en Cours de Formation (CCF), que nous combattons. En ce qui concerne le deuxième aspect, il est déjà largement illusoire : d’une part, il est notoire que la notation n’est pas la même d’un jury à l’autre et d’un paquet de copies à l’autre ; d’autre part les employeurs.euses peuvent d’ores et déjà aller regarder où le diplôme a été obtenu.

Quelle position adopter face aux modalités de délivrance du diplôme national ?

Le baccalauréat constitue dans notre société un véritable rite de passage. On peut trouver des éléments positifs dans l’examen terminal : l’anonymat tente de garantir un baccalauréat non discriminant (selon l’origine et le genre réels ou supposés) avec la séparation entre celui/celle qui forme et celui/celle qui évalue ; le mythe de l’égalité de l’évaluation du bac sur l’ensemble du territoire fait que son obtention peut avoir un effet de valorisation et de mise en confiance pour certain-e-s élèves. Pour autant, le mythe de l’égalité masque les déterminismes sociaux. L’importance démesurée que prend le baccalauréat pourrait être questionnée tant il est un facteur de stress important pour les élèves. L’examen terminal peut aussi entraîner une vision utilitariste des enseignements, une démotivation des élèves les plus en difficulté, et au final un arbitraire face à une évaluation ponctuelle isolée du parcours de l’élève. Le contrôle continu permet lui une plus grande prise en compte de la scolarité et des progrès de l’élève, il limite le stress lié à l’évaluation unique. SUD éducation est opposé aux CCF. Mais il faut distinguer le CCF du contrôle continu. Avec le CCF les examens ont lieu en cours d’année, avec la lourdeur d’organisation et l’augmentation de la charge de travail que cela entraîne. On ne peut que le dénoncer. Le contrôle continu est partiellement pris en compte pour les délivrances des diplômes nationaux et des mentions particulières lors de l’examen des livrets scolaires par les jurys. Cependant le contrôle continu aboutit souvent à ce que la même personne forme et évalue et il n’offre alors pas les mêmes garanties d’égalité formelle que l’anonymat. Dès 2009, face aux régressions qui déjà se profilaient, notre congrès fédéral s’était prononcé, dans le système actuel, pour le maintien du bac comme examen national, correspondant au premier grade universitaire. **SUD Éducation revendique à long terme :** → l’abolition du système hiérarchisé actuel qui fonctionne sur un modèle d’orientation et de sélection des élèves, → un enseignement polytechnique contre toutes hiérarchisations des savoirs et des disciplines, en opposition à la logique actuelle de filiarisation. **SUD Éducation**

revendique dans l'immédiat: → une évaluation formative plutôt que sommative, → une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque « fichage » de l'élève, → un cadre national du diplôme contre toute tentative de localisation, → le droit à l'anonymat des élèves (qui n'est pas forcément terminal) pour les épreuves certificatives, → l'absence de hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non, → Un temps de réflexion collective pour traiter de l'évaluation dans nos obligations de service. **SUD Éducation continue à dénoncer le CCF** (grande lourdeur d'organisation, partialité de ces notes d'examen attribuées par l'enseignant-e à ses propres élèves), le CCF n'a rien à voir avec le contrôle continu. Nous refusons la suppression d'examen terminal alliant examen continu et examen terminal pour les remplacer par des CCF. **Fédération SUD Education**

Documents joints

evaluation_des_eleves_-_expression_federale.pdf